

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024_19
Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 027-212705404-20240726-D2024_19-DE



ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 22/07/2024

Séance du Vendredi 26 Juillet 2024

DATE D’AFFICHAGE

LE : 02/08/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 8

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi vingt-six juillet à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 22 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 0

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS,
ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETI Rémy PONT et Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE,

Délibération : Approbation du Règlement de cantine-périscolaire 2024-2025 à compter du 01 août 2024

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le règlement cantine et périscolaire 2024-2025 en annexe pour approbation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement cantine et périscolaire 2024-2025 annexé à cette délibération à compter du 1^{er} août 2024.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 26 juillet 2024

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, M. MAZURE Christian

